

Formation Conseiller à la Sécurité Spécialisation Classe 1 - *Renouvellement* -

PROGRAMME DE LA FORMATION (C2RE1)

2 jours | 14h00 | Présentiel

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Toute personne préparant l'examen de renouvellement de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses de la classe 1 par route
- Le stagiaire doit avoir participé à la formation APTB-BVT C3R39 (Formation de Remise à niveau Classe 3 à 9 sauf 7)

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Mettre à jour les connaissances en vue de réussir l'examen de renouvellement
- Rappeler la méthodologie et recherche des informations

PÉDAGOGIE

Pédagogie active et participative alternant théorie et pratique, favorisant les échanges entre apprenants, appuyée par des supports conformes à la réglementation (ADR, Arrêté TMD), et des évaluations régulières des acquis par exercices, études de cas et QCM.

VALIDATION DES ACQUIS

Les acquis de chaque stagiaire sont évalués à travers un examen blanc comprenant 50 QCM, afin de mesurer à la fois la maîtrise des connaissances théoriques et leur application en situation professionnelle.

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À la fin de la formation, le stagiaire aura renouvelé ses connaissances de l'ADR en se spécialisant avec la classe 1 et aura connaissance des conditions d'examen.

ENCADREMENT

Formateur (CSTMD) disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

FIN DE FORMATION

Remise d'un *certificat Conseiller à la Sécurité Spécialisation Classe 1*.

ACCESSIBILITÉ

APTH-BVT peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation info.handicap@apave.com

Formation Conseiller à la Sécurité Spécialisation Classe 1 - *Renouvellement* -

PROGRAMME	
JOUR 1 (7h)	
ACCUEIL	Le programme, déroulement de l'examen.
RAPPELS	Les spécificités de la classe 1.
EXERCICES	Recherche dans l'ADR : • Les spécificités de la classe 1 • La classification des matières de la classe Les emballages et leur étiquetage • Les exemptions • La signalisation et le placardage • Les règles de chargement en commun • Les limitations de chargement • Les véhicules spécifiques Correction collective.
JOUR 2 (7h)	
RÈGLEMENTATION FRANÇAISE	Arrêté TMD.
VÉRIFICATION DES ACQUIS	Épreuve individuelle réalisée dans les conditions d'examen avec corrections : • QCM de 50 questions
ÉVALUATION DE SATISFACTION	Évaluation de la formation.
SYNTHÈSE	Questions, synthèse.
FIN DE LA FORMATION	